



## Sécurité des enfants en voiture

[Accueil](#) | [Contact](#)

### Nouvelles prescriptions dès le 1er avril 2010 pour la sécurité des enfants en voiture



A partir du 1er avril 2010, les enfants mesurant moins de 150 centimètres devront être protégés jusqu'à l'âge de 12 ans révolu par un dispositif de retenue pour enfants. Seule exception, pour un enfant qui occupe la place centrale arrière, équipée de ceinture abdominale, l'utilisation d'un siège bouclier n'est obligatoire que jusqu'à 7 ans.

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet. Vous pouvez l'atteindre en cliquant sur le lien "Accueil" ci-dessus.

#### Garantir la réception de la newsletter

Pour être certain que la Newsletter POLOUEST parvienne dans votre boîte de réception et que toutes les images s'affichent, veuillez ajouter l'adresse e-mail [newsletter@polweb.ch](mailto:newsletter@polweb.ch) dans le carnet d'adresses de votre programme de messagerie.

#### Respect vie privée

Ce message est adressé uniquement aux personnes inscrites dans notre base de données. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous présentons nos excuses et vous remercions de [nous contacter](#).